



Tableau récapitulatif des principales aides aux associations sportives et athlètes

(Liste non exhaustive et mise à jour annuellement)



Sommaire

Aides des Communes	p.	3 à 5
Aides du Département	p.	6 à 21
Aides de la Région	p.	22 à 34
Aides de l'Etat	p.	35 à 48
Aides de l'Europe	p.	49 à 51
La Fondation	p.	52-53
Le Mécénat	p.	54-55
Le Fonds de Dotation Univers Sport Savoie	p.	56-58
Les aides spécifiques	p.	59-60
Aides diverses	p.	61 à 72
Informations - Adresses utiles	p.	73 à 78

Aides des Communes

Communes

Thématique

Subventions
Mise à disposition de moyens humains et matériels
Mise à disposition / Prêt de locaux

Public concerné

Associations ayant leur siège social sur la commune

Présentation

Variable en fonction de chaque commune

Modalités

A définir avec la commune de référence

Dates

Variable en fonction de chaque commune

Contacts

Contactez votre municipalité

Pour les communes suivantes : contacter le Service des Sports

Aix-les-Bains

Tél. : 04 79 35 78 87

Mail : sports@aixlesbains.fr

Albertville

Tél. : 04 79 10 45 33 ou 04 79 10 45 32

Mail : sport@albertville.fr

Chambéry :

Tél. : 04 79 44 55 00

Mail : chambery@mairie-chambery.fr

Aides du Département



Conseil Départemental

Le Département agit pour faciliter l'accès de tous les Savoyards à la pratique sportive sur un large éventail de disciplines en apportant un soutien :

- au sport éducatif : éducation physique et sportive (EPS), sections sportives en collège et opérations de découverte au bénéfice des scolaires ;
- à la pratique amateur (120 000 licenciés) en s'appuyant sur une cinquantaine de comités sportifs départementaux dont une vingtaine hébergé gratuitement à la Maison des sports (Chambéry) ;
- au sport de haut niveau représenté par une trentaine de clubs, dont deux professionnels, une cinquantaine de sportifs et les deux équipements olympiques (piste de bobsleigh, stade saut à ski).

L'appui aux événements et équipements sportifs

Le Département contribue aussi à financer :

- l'organisation de manifestations sportives,
- la construction, l'aménagement, la rénovation des équipements sportifs des communes et intercommunalités.

Plus d'infos

https://www.savoie.fr/web/dxx_5136/d73-liste-fiche-pratiques-requete-liste?categorieTheme=psw_38097

Contact

Conseil Départemental - Christophe HERBIN
Département de la Savoie
Service Sports et Jeunesse

Tél. : 04 79 33 63 16

christophe.herbin@savoie.fr

Conseil Départemental

Thématique

Contrat d'objectif quadriennal

Public concerné

Comités Départementaux de la Savoie

Présentation

Les comités sportifs départementaux bénéficient d'une aide programmée pour un plan d'actions sur une olympiade (4 ans).

Cette relation se concrétise par la signature de contrats d'objectifs entre le Département et chacun des comités.

L'aide accordée à chaque comité prend en compte l'importance des effectifs jeunes, la densité et la qualité des actions présentées. Il prend également en compte l'activité des sections sportives dans le milieu scolaire.

Les actions sont étudiées en trois volets :

- projet interne
- projet sportif
- projet éducatif et social

Un bilan annuel conditionne la reconduction de l'aide envisagée dans le contrat sur les 4 années. Il est à communiquer au mois de mars par les comités.

Modalités - Dates

Demande de subvention quadriennale - Convention d'objectifs

Plus d'infos

https://www.savoie.fr/web/psw_39620/aide-pour-les-comites-departementaux-sportifs

Contact

Conseil Départemental - Mathieu CHALBOS
Département de la Savoie
Direction des Politiques Territoriales
Service Sports et Jeunesse

Tél. : 04 79 70 63 13

mathieu.chalbos@savoie.fr

Conseil Départemental

Thématique

Manifestations sportives

- 1) **Les événements concernant les sports collectifs et/ou d'intérieur, le ski et les sports d'hiver d'extérieur, les sports de nature et d'extérieur hors neige**

Public concerné

Comités Départementaux et clubs sportifs de la Savoie

Présentation

Une seule demande annuelle par organisateur est autorisée. Toutefois et de manière dérogatoire, en cas de demande supplémentaire par le même porteur, une seconde subvention pourra être accordée, uniquement si l'enveloppe budgétaire le permet (dossier non prioritaire).

Les clubs professionnels ne peuvent prétendre à ce dispositif.

1 : en priorité, celles qui délivrent un titre direct de champion de France d'une fédération agréée par l'État et/ou inscrite au calendrier de la Fédération internationale,

2 : dans un second temps, si l'enveloppe le permet, les manifestations agréées par une fédération sportive (française et/ou internationale) délégataire du Ministère des Sports, présentant des atouts forts en matière de handicap, d'éducation, de mixité sociale, de promotion et d'animation des territoires de Savoie.

Le montant de la subvention se base sur plusieurs indicateurs : aspects budgétaires et financiers, nombre et qualité des participants, public, retombées économiques et médiatiques, prise en compte de la dimension de développement durable.

2) Les événements à forte identification savoyarde

Public concerné

Comités Départementaux et clubs sportifs de la Savoie

Présentation

Pourront être aidées les manifestations sportives organisées en Savoie et répondant aux caractéristiques suivantes :

- délivrance d'un titre de champion du monde ou d'Europe,
- sans délivrance de titre mais appartenant à un circuit international officiel : manche de Coupe du monde par exemple,
- compétitions récurrentes et de renom,
- porteur de projet : association savoyarde ou comité d'organisation de l'épreuve ou commune (ou EPCI).

Sur avis des élus, le Département fera chaque année le choix de sélectionner quelques événements majeurs correspondant à l'image sportive de la Savoie et en adéquation avec les objectifs du Département.

Son montant se basera sur l'analyse de plusieurs indicateurs comme par exemple : accessibilité au grand public, notamment aux Savoyards, engouement populaire, contribution à l'animation du territoire, à sa valorisation au plan local, national et international, etc.

Modalités - Dates:

Afin de permettre une programmation annuelle des aides par le Département, les formulaires de demandes seront à transmettre :

- **avant le 30 septembre pour les événements se déroulant du 1er novembre au 30 avril,**
- **avant le 28 février pour les événements se déroulant du 1er mai au 30 octobre.**

Plus d'infos

https://www.savoie.fr/web/psw_39549/aide-pour-les-evenements-sportifs

Contact

Conseil Départemental - Mathieu CHALBOS

Département de la Savoie

Direction des Politiques Territoriales

Service Sports et Jeunesse

Tél. : 04 79 70 63 13

mathieu.chalbos@savoie.fr

Conseil Départemental

Thématique

Manifestations sportives

3) Les grands événements sportifs

Public concerné

Comités Départementaux, clubs sportifs de la Savoie, Comités d'organisation

Présentation

Pourront être aidées dans ce cadre les compétitions internationales de référence (championnat du monde ou d'Europe seniors) se déroulant en Savoie et en lien avec son image sportive et touristique (nature, montagne hiver / été, lac ainsi que les grands clubs de Savoie).

Selon la nature de l'événement, l'aide pourra provenir du Conseil Savoie Mont Blanc ou du Département.

Le montant de la subvention est fonction du projet. Cette démarche de soutien aux événements sportifs implique de la part des organisateurs de mettre en oeuvre une manifestation éco-responsable.

Modalités - Dates

Le Département devra être associé à la candidature et à l'organisation.

Les dossiers de demandes devront être transmis au minimum deux ans avant la date de la manifestation.

Plus d'infos

https://www.savoie.fr/web/psw_39549/aide-pour-les-evenements-sportifs

Contact

Conseil Départemental - Mathieu CHALBOS
Département de la Savoie
Direction des Politiques Territoriales
Service Sports et Jeunesse
Tél. : 04 79 70 63 13
mathieu.chalbos@savoie.fr

Conseil Départemental

Thématique

Aides aux sportifs de haut niveau

Public concerné

Athlètes

Présentation

Il concerne les sportifs figurant sur la Liste Nationale des Sportifs de Haut Niveau (<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/sport-de-haut-niveau/article/liste-ministerielle-de-sportifs>) dans les catégories Elite, Seniors et Relevé licenciés **dans un club savoyard.**

Si vous êtes éligible au regard de la liste nationale, il faut contacter votre comité départemental et le cas échéant le Service Sports et Jeunesse du Département (indiqué ci-dessous).

La décision du département intervient en concertation avec les comités départementaux.

Il appartient alors aux comités concernés de contacter les sportifs désignés pour bénéficier de l'aide.

Modalités - Dates

/

Plus d'infos

https://www.savoie.fr/web/psw_39486/aide-aux-sportifs-de-haut-niveau

Contact

Conseil Départemental - Mathieu CHALBOS

Département de la Savoie

Direction des Politiques Territoriales

Service Sports et Jeunesse

Tél. : 04 79 70 63 13

mathieu.chalbos@savoie.fr

Conseil Départemental

Thématique

Aides pour les clubs haut niveau amateur

Public concerné

Le Département soutient les clubs sportifs (sports collectifs et individuels) qui évoluent au meilleur niveau national.

Présentation

Une reconnaissance spécifique est accordée aux clubs savoyards de haut niveau selon sa place occupée dans la hiérarchie nationale.

L'aide accordée vise, bien sûr, au maintien ou à l'amélioration du niveau sportif, mais aussi à renforcer la qualité de l'accueil qu'il soit jeunes, pratiquants ou spectateurs.

Pour être éligible, les clubs et équipes doivent figurer dans la limite des 4% des clubs et équipes classés au niveau national par la Fédération concernée au regard du nombre de clubs engagés en compétition, dans la mesure où ce dernier nombre est significatif.

Modalités - Dates

Les demandes sont à retirer auprès du Service Sports et Jeunesse (voir coordonnées ci-dessous).

Plus d'infos

https://www.savoie.fr/web/psw_39467/aide-pour-les-clubs-de-haut-niveau-amateur

Contact

Conseil Départemental - Mathieu CHALBOS

Département de la Savoie

Direction des Politiques Territoriales

Service Sports et Jeunesse

Tél. : 04 79 70 63 13

mathieu.chalbos@savoie.fr

Conseil Départemental

Thématique

Aide aux sections labellisées

Public concerné

Sections sportives des collèges

Présentation

Le Conseil Départemental participe au fonctionnement de 19 sections sportives des collèges.

Ces sections concernent : le ski alpin et nordique, l'escalade, l'aviron, le handball, le judo, le nautisme (aviron et voile), le rugby, le canoë-kayak, le football (qui bénéficie également d'une aide au fonctionnement pour les classes football labellisées).

Les dotations sont versées directement au collège.

Modalités - Dates

/

Plus d'infos

https://www.savoie.fr/web/psw_39649/sections-sportives-scolaires-au-sein-des-colleges

Contact

Conseil Départemental - Christophe HERBIN
Département de la Savoie
Service Sports et Jeunesse

Tél. : 04 79 33 63 16

christophe.herbin@savoie.fr

Aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes



Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Thématique

Aide régionale à l'équipement des clubs sportifs

Public concerné

Clubs : Associations sportives Loi 1901 dont le siège social est situé sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes qui relèvent d'une fédération sportive agréée par l'Etat.

Présentation

Le club doit posséder une école de jeunes ou mener une action en faveur des jeunes et/ou être conventionné avec la Région au titre de son dispositif « PASS' Région » (<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm>)

L'aide régionale est déterminée en fonction de la nature du projet.

Montant minimum de la demande : 500 €.

Les factures correspondantes devront être postérieures à la date de réception du dossier complet par les Services de la Région AURA.

Modalités - Dates

Pour déposer une demande, suivre une demande, ou faire une demande de paiement

<https://aides.auvergnerhonealpes.fr/account-management/crauraprod-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Ffaides.auvergnerhonealpes.fr%2Ffaides%2F%23%2Fcrauraprod%2Fconnecte%2Fdashboard%2Faccueil&jwtKey=jwt-crauraprod-portail-depot-demandeides&footer=https:%2F%2Ffaides.auvergnerhonealpes.fr%2Ffaides%2F%23%2Fcrauraprod%2Fmentions-legales,Mentions%20I%20C%20A%20gales, self>

Campagne annuelle pendant lesquelles les porteurs de projets sont amenés à effectuer une demande via le lien ci-dessus.

Plus d'infos

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/131/289-aide-regionale-a-l-equipement-des-clubs-sportifs-jeunesse-sante-sport-handicap.htm>

Contacts

Région Auvergne Rhône-Alpes
Service Sport
equipementclubsportif@auvergnerhonealpes.fr

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes - Lyon
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02
Tél. : 04 26 73 40 00

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes - Clermont-Ferrand
59 boulevard Léon Jouhaux
CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand cedex 2
Tél. : 04 73 31 85 85

Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Thématique

Aide régionale à l'équipement des clubs sportifs accueillant des publics en situation de handicap

Public concerné

Toutes les associations sportives loi 1901 dont le siège social est situé sur le territoire régional, qui relève :

- d'une fédération sportive agréée par l'Etat
- d'une des fédérations délégataires pour la pratique Handisport et/ou Sport Adapté

Présentation

Le club doit posséder une école de jeunes ou mener une action en faveur des jeunes en situation de handicap et/ou être conventionné avec la Région au titre de son dispositif "Pass'__Région" (<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm>)

L'aide régionale est déterminée en fonction de la nature du projet.
Le montant de l'aide demandée ne pourra être inférieur à 500 euros.

Les factures correspondantes devront être postérieures à la date de réception du dossier complet par les services de la Région AURA (envoi d'un courrier précisant cette date d'effet).

Modalités - Dates

Pour déposer une demande, suivre une demande, ou faire une demande de paiement

https://aides.auvergnerhonealpes.fr/account-management/crauraprod-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Faides.auvergnerhonealpes.fr%2Faides%2F%23%2Fcrauraprod%2Fconnecte%2Fdashboard%2Faccueil&jwtKey=jwt-crauraprod-portail-depot-demandeaides&footer=https:%2F%2Faides.auvergnerhonealpes.fr%2Faides%2F%23%2Fcrauraprod%2Fmentions-legales.Mentions%20l%C3%A9gales_self

Campagne annuelle pendant lesquelles les porteurs de projets sont amenés à effectuer une demande via le lien ci-dessus.

A compter du 15 juin 2019, le dispositif sera ouvert en permanence.

Plus d'infos

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/153/289-aide-regionale-a-l-equipement-des-clubs-sportifs-accueillant-des-publics-en-situation-de-handicap-jeunesse-sante-sport-handicap.htm>

Contacts

Région Auvergne Rhône-Alpes
Service Sport
equipementclubsportif@auvergnerhonealpes.fr

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes - Lyon
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02

Tél. : 04 26 73 40 00

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes - Clermont-Ferrand
59 boulevard Léon Jouhaux
CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand cedex 2

Tél. : 04 73 31 85 85

Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Thématique

Soutien à l'acquisition de véhicules de transport adapté

Public concerné

Les associations œuvrant dans le champ du handicap installées en Auvergne-Rhône-Alpes.

Présentation

Le plan régional handicap a créé une aide à l'achat de véhicules de transport adapté (type 9 places) visant à faciliter la socialisation des personnes en situation de handicap.

Des dispositifs d'aide à la mobilité de loisirs pourront également être soutenus par le biais de cette aide.

Modalités - Dates

Un dossier de demande de subvention complet doit être adressé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et doit comprendre obligatoirement un exemplaire en format papier et un exemplaire en version numérique.

Plus d'infos

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/158/289-soutien-a-l-acquisition-de-vehicules-de-transport-adapte-jeunesse-sante-sport-handicap.htm>

Contact

Région Auvergne Rhône Alpes
Direction de la Jeunesse, du Sport, de la Santé et du Handicap
Mission Handicap

handicap@auvergnerhonealpes.fr

Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Thématique

Innover pour compenser le handicap

Public concerné

- Associations implantées sur le territoire régional
- Collectivités implantées sur le territoire régional
- Collectivités locales (communes, intercommunalités) situées sur le territoire régional,
- Entreprises implantées sur le territoire régional

Présentation

Cet appel à projet a pour objectif de soutenir les expérimentations locales innovantes visant à compenser le handicap et améliorer concrètement les conditions de vie des personnes handicapées au quotidien.

Modalités - Dates

Les expérimentations proposées devront favoriser les partenariats, la co-construction entre les acteurs, en développant ou mettant en œuvre des

méthodologies, des technologies, des services en lien étroit avec les usagers concernés, et dans le but d'améliorer concrètement leur quotidien.

Un dossier de demande de subvention complet doit être adressé par mail à la Mission Handicap de la Direction de la Jeunesse, de la Santé, du Sport et du Handicap.

Les dossiers sont instruits dans le cadre d'un appel à projet permanent.

Plus d'infos

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/242/289-innover-pour-compenser-le-handicap-jeunesse-sante-sport-handicap.htm>

Contact

Région Auvergne Rhône-Alpes

Mission Handicap

Service de la Jeunesse, du Sport, de la Santé et du Handicap

handicap@auvergnerhonealpes.fr

Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Thématique

Aide aux organisateurs de manifestations sportives

Public concerné

- Les fédérations sportives
- Les ligues et comités régionaux sportifs et les associations sportives affiliées à une fédération sportive et ayant leur siège en Auvergne Rhône-Alpes
- Les collectivités territoriales, les Groupements d'Intérêt Publics et *E.P.C.I. (*)*
- Les sociétés privées dûment habilitées pour l'organisation de ces manifestations

Présentation

La Région apporte son soutien aux organisateurs de manifestations de grande envergure, internationales, nationales, aux manifestations emblématiques mais également aux manifestations d'envergure plus modeste qui permettent de valoriser l'animation et les initiatives des territoires.

L'aide régionale est déterminée en fonction des caractéristiques de la manifestation et du budget prévisionnel global.

Modalités - Dates

Une demande de soutien via le portail des aides doit être adressée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au plus tard trois mois avant la manifestation

https://aides.auvergnerhonealpes.fr/account-management/crauraprod-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Ffaides.auvergnerhonealpes.fr%2Ffaides%2F%23%2Fcrauraprod%2Fconnecte%2FAREMS%2Fdepot%2Fsimple&jwtKey=jwt-crauraprod-portail-depot-demande-aides&footer=https:%2F%2Ffaides.auvergnerhonealpes.fr%2Ffaides%2F%23%2Fcrauraprod%2Fmentions-legales.Mentions%201%C3%A9gales_self

Les demandes sont étudiées par le service des sports puis présentées aux élus.

Les dossiers ayant reçu un avis favorable sont ensuite soumis à la Commission permanente du Conseil régional, qui décide de l'attribution de l'aide.

Une fois l'aide attribuée, une convention ou un arrêté attributif lie le bénéficiaire à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Plus d'infos

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/31/289-aide-aux-organismes-de-manifestations-sportives-jeunesse-sante-sport-handicap.htm>

Contacts

Région Auvergne Rhône-Alpes
Direction de la Jeunesse, de la Santé, du Sport et du Handicap
Service des Sports

manifestation@auvergnerhonealpes.fr

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes - Lyon
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02
Tél. : 04 26 73 40 00

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes - Clermont-Ferrand
59 boulevard Léon Jouhaux
CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand cedex 2
Tél. : 04 73 31 85 85

() E.P.C.I. : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont des groupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité.*

Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Thématique

Aide aux projets de formation des sportifs de haut niveau

Public concerné

Sportifs licenciés dans un club de la Région et inscrits sur les listes "haut niveau" sur les catégories "relève, sénior et élite" arrêtés annuellement par le Ministère des Sports.

Présentation

Pour soutenir la pratique sportive sur tout le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil régional accompagne les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes "haut niveau" du Ministère des Sports dans leur projet de formation.

Le soutien régional est réalisé en collaboration avec le(s) responsable(s) du suivi socioprofessionnel des fédérations concernées et du service Haut Niveau du Pôle Sport de la Direction Régionale et Départementale Jeunesse Sport et Cohésion Sociale Auvergne-Rhône-Alpes (DRDJSCS).

Modalités - Dates

L'aide régionale est définie selon le coût de la formation suivie et les conditions de ressources des sportifs.

Le montant de l'aide accordée ne peut être inférieur à 500 euros.

Le sportif doit impérativement prendre contact avec le(s) responsable(s) du suivi socioprofessionnel de sa fédération de rattachement afin de formaliser son besoin ; ensuite, le sportif est autorisé à déposer, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une demande d'aide financière via le site internet du portail des aides de la Région. Cette demande doit être complète et comprendre obligatoirement les documents demandés.

https://aides.auvergnerhonealpes.fr/account-management/crauraprod-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Faid.es.auvergnerhonealpes.fr%2Faid.es%2F%23%2Fcrauraprod%2Fconnecte%2FSPO_BOURSESHN%2Fdepot%2Fsimple&jwtKey=jwt-crauraprod-portail-depot-demande-aid.es&footer=https:%2F%2Faid.es.auvergnerhonealpes.fr%2Faid.es%2F%23%2Fcr auraprod%2Fmentions-legales,Mentions%20l%C3%A9gales_self

Les sportifs peuvent déposer leur demande d'aide tout au long de l'année.

Plus d'infos

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/179/289-aide-aux-projets-de-formation-des-sportifs-de-haut-niveau-jeunesse-sante-sport-handicap.htm>

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/289-guide-des-aides-appels-a-projet.htm?thematique=13&idtf=289&Find=Filtrer+les+r%C3%A9sultats&indicePage=1>

Contact

Région Auvergne Rhône-Alpes
Direction de la Jeunesse, de la Santé, du Sport et du Handicap
Service Sport

Tél : 04 26 73 60 86

Mail : florent.scappaticci@auvergnerhonealpes.fr

Aides de l'Etat



L'Etat

Thématique

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

- **Fonctionnement global de l'activité ou**
- **Mise en œuvre de projets ou activités innovants.**

Public concerné

Ce financement s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus, y compris associations sportives ou œuvrant dans le cadre de la politique de la ville par exemple).

Ce fonds est géré au niveau départemental.

Présentation

Deux types de demandes peuvent être soutenus au titre du FDVA volet « Financement global de l'activité d'une association » ou « mise en œuvre de nouveaux projets ou activités ».

Qu'il s'agisse du projet associatif dans sa globalité ou d'une activité spécifique, la qualité du projet présenté constituera un élément d'appréciation prioritaire d'une demande de subvention.

La demande devra donc être étayée et justifier le besoin particulier d'un financement. Pour l'année 2020, elle devra concerner une action se déroulant entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020.

Modalités - Dates

Demande de subvention annuelle.

Les demandes de subvention devront parvenir à l'administration par voie dématérialisée, en utilisant le téléservice « le Compte Asso ». (Demande de subvention en ligne).

Les associations devront saisir le code du département concerné en fonction du siège social de l'association.

Des tutoriels d'utilisation du « Compte Asso » sont disponibles sur le lien ci-dessous.

Les demandes déposées sous format papier ne seront pas recevables.

Plus d'infos

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-vie-associative-et-service-civique/Vie-associative/L-appui-et-le-soutien-a-la-vie-associative2/Fonds-de-developpement-de-la-vie-associative-appel-a-projets>

http://www.savoie.gouv.fr/content/download/31153/229034/file/Guide_Compte_Asso-Savoie.pdf

Contact

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations
Service jeunesse, sports et vie associative
321 chemin des moulins
BP 91113
73011 CHAMBERY CEDEX
Tél : 04 56 11 06 63
christine.bonenfant@savoie.gouv.fr

L'Etat

Thématique

Appel à projets Politique de la Ville ANCT
(Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

Public concerné

Associations

Présentation

Les projets doivent concerner, directement ou indirectement, les publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les objectifs :

- Garantir les mêmes droits aux habitants (sécurité, mixité sociale, logement cadre de vie, solidarité, mobilité)
- Favoriser l'émancipation (éducation et petite enfance, emploi et insertion professionnelle)
- Faire république (prévention des discriminations, prévention de la radicalisation, solidarité territoriale, soutien aux acteurs de terrain, engagement, culture, égalité femmes-hommes).

Modalités - Dates

Les demandes de subvention dématérialisées doivent être saisies sur l'outil « Dauphin ».

A titre d'information, pour l'année 2020, la date limite de saisie était le 16 mars 2020.

Pour la Savoie : 3 villes sont éligibles pour une demande de subvention : Chambéry, Albertville et Aix-les-Bains.

Plus d'infos

<http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article1482>

<https://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville>

Contact

**Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale
Auvergne Rhône-Alpes**

245, Rue Garibaldi

69422 LYON CEDEX 03

Tél. : 04 78 60 40 40

Site : <http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/>

L'Etat

Thématique

Agence Nationale du Sport - Subventions d'équipements

Public concerné

Collectivités territoriales, à leurs groupements, aux associations sportives agréées, aux associations affiliées à des fédérations sportives, ainsi qu'aux associations et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives.

Présentation

Le financement des équipements sportifs vise à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques, considérant les équipements sportifs, espaces et sites de pratique comme participant au développement et à la qualité de la pratique, tant compétitive que de loisir. Ils jouent par ailleurs un rôle essentiel dans les domaines de l'enseignement, de l'insertion, de la santé et de la prévention, du tourisme, de l'économie locale, de la vie de certains territoires et plus généralement de la cohésion sociale.

En matière de haut niveau, et pour 2020, le CA de l'ANS a souhaité cibler les équipements et les matériels en cohérence avec la stratégie partagée entre l'Agence et les fédérations sportives, en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2021, Pékin en 2022 et plus particulièrement Paris en 2024.

Modalités - Dates

Date limite dépôt : 29 mai 2020 version numérique, 8 juin 2020 version papier

Plus d'infos

<http://www.agencedusport.fr/Subventions-equipements-264>

Contact

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations
Service jeunesse, sports et vie associative
321 chemin des moulins
BP 91113
73011 CHAMBERY CEDEX

L'Etat

Thématique

Agence Nationale du Sport - Projets Sportifs Fédéraux

Public concerné

- Les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs agréés par l'Etat ;
- Les associations scolaires et universitaires, à condition que les actions présentées ne s'inscrivent pas dans les horaires officiels d'enseignement ;
- Les associations encadrant des sports de culture régionale ;
- Les associations qui concourent au développement ou à la promotion du sport et des activités sportives, sans que la pratique sportive elle-même figure dans leur objet, agréées par le préfet du département de leur siège en application de l'Article R121-2 du Code du Sport ;
- Les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives :
- Les comités régionaux olympiques et sportifs (CROS), les comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS) et les comités territoriaux olympiques et sportifs (CTOS) ;
- Les groupements d'employeurs légalement constitués, intervenant au bénéfice des associations agréées ;
- Les associations supports des « centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) ; dont les associations Profession Sport, pour les actions conduites en faveur des associations sportives ;
- Les associations locales oeuvrant dans le domaine de la santé et les associations support des centres médico-sportifs ;
- Les collectivités territoriales ou leurs groupements et les fédérations sportives agréées uniquement au titre du Plan « aisance aquatique ».

Présentation

En 2020, l'ensemble des fédérations doivent décliner au niveau territorial leurs objectifs de développement dans le cadre des projets sportifs fédéraux (PSF). Elles sont responsabilisées pour l'instruction des dossiers de demandes de subvention.

Modalités - Dates

Chaque fédération devra diffuser auprès de ses organes déconcentrés et associations affiliées l'information relative à la campagne 2020, via une note de cadrage qui devra comprendre les modalités d'organisation, le calendrier prévisionnel, les orientations retenues comme prioritaires en 2020.

Se conformer aux directives de votre fédération.

Plus d'infos

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Contact

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations
Service jeunesse, sports et vie associative
321 chemin des moulins
BP 91113
73011 CHAMBERY CEDEX
laurent.girard@savoie.gouv.fr

L'Etat

Thématique

Agence Nationale du Sport - Emploi et apprentissage
(ex P.S.E.)

Public concerné

Soutien à l'emploi sportif : ensemble des ligues, comités départementaux et clubs affiliés

Aide ponctuelle à l'emploi : en priorité clubs affiliés

Soutien à l'apprentissage : ensemble des ligues, comités départementaux et clubs affiliés

Présentation

Soutien à l'emploi sportif

Embauche ou maintien dans l'emploi d'un salarié, pour des missions principalement techniques et pédagogiques (encadrement, formation, développement,...)

Aide ponctuelle à l'emploi

Soutien à l'apprentissage

Aide aux employeurs de salariés en contrat d'apprentissage

Modalités - Dates

Pour 2020 : Date début campagne : 06 avril 2020

Date fin de campagne : 13 mai 2020

Les demandes de subvention sont à faire **obligatoirement** via [« Le Compte Asso »](#).

Plus d'infos

<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article1501>

<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article1502>

Contact

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations

Service jeunesse, sports et vie associative

321 chemin des moulins

BP 91113

73011 CHAMBERY CEDEX

laurent.girard@savoie.gouv.fr

L'Etat

Thématique

Parcours Emploi Compétence (P.E.C.)

Public concerné

Publics les plus éloignés du marché du travail.

(attention particulière accordée à certains publics tels que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville).

L'orientation vers un parcours emploi compétence repose avant tout sur le diagnostic réalisé par le conseiller du service public de l'emploi.

Présentation

Depuis 2018, les contrats aidés sont transformés en **Parcours Emploi Compétences**.
Convention d'aide financière à l'embauche par l'état, à hauteur d'environ 50 % du salaire.

Les associations employeuses sont éligibles à cette aide.

Pour ce faire, contacter POLE EMPLOI, Service Entreprises.

Attention, cette aide est à solliciter avant la signature du contrat de travail.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Modalités - Dates

Plus d'infos

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/flyer-pec_candidat.pdf

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/flyer-pec_employeur.pdf

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/parcours-emploi-competences/article/parcours-emploi-competences>

Contacts :

**Pôle Emploi de la Savoie – Mudry
(pour les associations du bassin Chambérien)**

85 Rue Mudry
73025 CHAMBERY

Tél. : ligne employeur : 04 57 08 70 38

Pôle Emploi de la Savoie – Grand Verger

272 Rue François Guise
73025 CHAMBERY

Tél candidat : 3949

Tél employeur : 3995

Site : <http://www.pole-emploi.fr/accueil>

Mission Locale Jeunes du Bassin Chambérien

72, Rue Paulette Besson
73000 CHAMBERY

Tél. : 04 79 33 50 84

Mail : davidfauconet@mlchambery.org

Site : <http://www.mlchambery.org/>

AGIR'H Cap Emploi 73-74

24, Rue Aristide Bergès

73000 CHAMBERY

Tél. : 04 50 67 31 10

Mail : contact@capemploi73-74.com

Site : <http://www.capemploi73-74.com>

Aides de l'Europe



L'Europe

Thématique

ERASMUS+ - SPORT 2020

Public concerné

Tout organisme public ou privé dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport peut demander un financement dans le cadre du programme Erasmus +.

Présentation

Erasmus + est un programme de l'Union Européenne pour soutenir l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en Europe.

Il permettra à plus de millions d'Européens d'étudier, de se former et d'acquérir une expérience à l'étranger.

Modalités - Dates

Appel à projet – Date limite de candidature : 21 avril 2020

Les groupes de jeunes qui sont actifs dans le travail de jeunesse, mais pas nécessairement dans le contexte d'une organisation de jeunesse, peuvent demander un financement pour la mobilité à des fins d'apprentissage des jeunes et des animateurs de jeunesse ainsi que pour des partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse.

Plus d'infos

http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/GuideFinanceEuropeSport_v2.pdf

<http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/programme-guide>

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/about_en

Contact

EACEA-SPORT@ec.europa.eu

La Fondation

La Fondation

Thématique

La fondation est l'acte par lequel un ou plusieurs donateurs décident d'affecter des biens, des droits ou des ressources en vue d'accomplir une oeuvre d'intérêt général sans recherche de profits. L'objectif d'une fondation ne doit pas être de servir des intérêts privés. La fondation repose sur l'engagement financier de ses créateurs et ne comporte pas des membres mais des donateurs.

Public concerné

Association ou individuel suivant l'appel à projet

Plus d'infos

De nombreuses fondations existent : par exemple

La fondation de France :

<https://www.fondationdefrance.org/fr>

Centre Français des Dotations

<https://www.centre-francais-fondations.org/cercles-themes/les-domaines-dengagement/handicap/appel-a-projet/appel-a-projet-des-fondations-qui-agissent-dans-le-domaine-du-handicap>

Le Centre Français des Fonds et des Fondations a créé un annuaire des Fondations existantes

<https://www.centre-francais-fondations.org/fondations-fonds-de-dotation/annuaire/annuaire-1>

Le Mécénat

Mécénat

Thématique

Le mécénat se définit comme "le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une oeuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général."

Il est fiscalement considéré comme un don, ce qui permet au mécène de bénéficier d'une réduction d'impôt.

Public concerné

Le bénéficiaire doit être un organisme d'intérêt général (association qui peut délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à réduction d'impôt).

Plus d'infos

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Mecenat/Qu-est-ce-que-le-mecenat>

https://www.assistant-juridique.fr/mecene_association.jsp

Le Fonds de dotation « Univers Sports Savoie »

Fonds de Dotation

« Univers Sports Savoie »

Thématique

Pour le Développement du Sport sur le département de la Savoie

Public concerné

Associations, Jeunes Espoirs, Bénévoles Sportifs

Présentation

Le Fonds de Dotation a pour objet :

- de soutenir les projets sportifs, à haute valeur éducative et citoyenne,
- de promouvoir les activités sportives au service de la santé et du mieux-être,
- de sensibiliser aux principes du Développement Durable les associations sportives,
- de soutenir les jeunes espoirs sportifs,
- d'accompagner les bénévoles du sport.

Modalités - Dates

Fiche projet à retourner par email à l'adresse ci-dessous

Possibilité de déposer un dossier tout au long de l'année.

Plus d'infos

<http://www.sport-savoie.fr/>

Contacts

Univers Sport Savoie
Maison des Sports
90, Rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 85 09 09

Mail : universsportsavoie@sport-savoie.fr

Site : <http://www.sport-savoie.fr/>

Les aides spécifiques

Aides Handicap

Pour les aides spécifiques **Handicap**, contacter les Comités Départementaux :

Comité Départemental Handisport

90 Rue Henri Oreiller
73000 Chambéry

Tél. : 09 50 55 13 45

Mail : cd73@handisport.org

Site : <https://handisport-savoie.org/>

Comité Départemental de Sport Adapté

90 Rue Henri Oreiller
73000 Chambéry

Tél. : 09 80 51 32 75

Mail : cdsa73@hotmail.fr

Site : <http://www.sportadapte73.fr/accueil.html>

Les appels à projets

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Thématique

Appel à projet

Une action soutenue par la Conférence des financeurs avec :

le Département de la Savoie, l'ARS, la CPAM, la CARSAT, l'Agirc-Arrco, l'ANAH, la Mutualité française, la MSA, la Sécurité sociale pour les indépendants et les collectivités territoriales volontaires

Public concerné

Toute personne morale peut déposer un dossier, quel que soit son statut.

Présentation

Cet appel à projet vise à promouvoir et favoriser :

- Les actions collectives de prévention auprès des seniors
- Les actions collectives en faveur des proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap
- Les actions de prévention mises en œuvre par les Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile
- Les actions collectives de prévention pour les résidents d'EHPAD
- L'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques

Modalités-Dates

Date limite de dépôt des candidatures : 10 janvier 2020

- les actions devront être réalisées dans le département de la Savoie et concerner les publics mentionnés au chapitre 3.1 « bénéficiaires »
- avoir un ancrage territorial par le partenariat ou par le statut du porteur de projet
- les demandes de financement ne pourront pas concerner des actions à visée commerciale

Les dossiers de candidatures sont à adresser au Conseil Départemental de la Savoie

Les axes 1-2-3-4-5 et 6 uniquement par courriel, en précisant dans l'objet : AAP/2020CFPPA, à pascale.thievenaz@savoie.fr et marion.gaime@savoie.fr
L'axe 7, uniquement par courriel, en précisant dans l'objet AAP/2020 AIDANTS, à aurelie.falquet@savoie.fr et DGVS-DD-PAPH@savoie.fr

Plus d'infos

https://www.savoie.fr/web/psw_43969/appele-a-projets-2020-conference-des-financeurs

https://www.savoie.fr/web/psw_43972/appele-a-projet-2020-cdf-prevention-perde-autonomie?details=true

Appel à projets 2020 pour le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Thématique

- 1- Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- 2- Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- 3- Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

Présentation

Appel à projet

Public concerné

Essentiellement destiné aux collectivités territoriales ou leurs établissements publics et aux associations, mais les organismes HLM, les opérateurs de transports et les établissements publics peuvent également bénéficier d'un financement à ce titre.

Modalités - Dates

Sont éligibles au financement F.I.P.D., les actions s'inscrivant dans les orientations détaillées ci-dessous et dans les territoires prioritaires, zones de sécurité prioritaire des Hauts de Chambéry, Quartiers Faubourg Montmélian et Curial à Chambéry et des quartiers bénéficiant d'un contrat de ville.

En dehors de ces territoires prioritaires, l'éligibilité au F.I.P.D. sera conditionnée à la situation de la délinquance des territoires concernés.

Les dossiers doivent être déposés et réceptionnés exclusivement via le site internet « démarches simplifiées » (<https://demarches-simplifiees.fr:commercier:pref-aura-fipd-delinquance>)

Pour 2020 : l'Appel à projet est clos (28 février 2020)

Plus d'infos

<http://www.savoie.gouv.fr/content/download/31167/229101/file/FIPD%20AAP%20programme%20D.pdf>

Contact

Préfecture de la Savoie

Direction des Sécurités – Sécurité Intérieure de la Défense et de la Sûreté Nationale

Tél. : 04 79 75 50 12 ou 04 79 75 50 22 ou 04 79 75 50 19

Appel à projets national Soutien aux acteurs socio-sportifs 2020

Thématique

Appel à projet – Agence Nationale du Sport

Public concerné

Fédérations sportives agréées, collectivités territoriales, groupements, associations locales ou nationales.

Présentation

Véritable outil sociétal intervenant dans le champ de l'éducation, de la citoyenneté, de la santé ou encore de l'économie sociale et solidaire, le sport démontre au quotidien son impact dans la société. Pour accompagner et amplifier cet impact, l'Agence Nationale du Sport lance un appel à projets à destination des acteurs socio-sportifs.

Objet : mettre en place des actions au plus près des acteurs locaux, dans une perspective de (re)dynamisation des territoires.

Trois thématiques seront priorisées :

- Sport et insertion pour renforcer la cohésion sociale
- Sport et éducation pour accompagner la construction d'une éthique collective
- Sport et économie sociale et solidaire pour agir sur des enjeux de société

Public cible :

- les habitants des quartiers de la politique de la ville (QPV),
- les habitants des zones rurales fragilisées (zone de revitalisation rurale [ZRR], bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR,...)
- les personnes en situation de handicap,
- les femmes et les jeunes filles
- la pratique féminine sera encouragée dans tous les sports, en particulier au sein des zones carencées.

Modalités – Dates

Pour 2020 : non communiquées

Plus d'infos

Contact

Agence Nationale du Sport

Les diverses aides (relais, conseils, ...)

**De nombreuses aides diverses sont accessibles dans divers domaines,
vous trouvez ci-après des exemples classés par rubrique**

**Formation professionnelle et bénévole, aide administrative,
conseils, accompagnements de projets**

Comité Départemental Olympique et Sportif de la Savoie

Tél. : 04 79 85 09 09

Contact : contact@sport-savoie.fr

Site : <https://www.sport-savoie.fr>

Démarches administratives d'embauche, salaires, et autres, conseils

Profession Sport Animation 73

725 Faubourg Montmélian

73000 Chambéry

Tél. : 04 79 33 93 93

Mail : info@psa-savoie.com

Site : <https://www.psa-savoie.com/>

Conseils, relais, formations, hébergements associations chambériennes

Maison des Associations Chambéry

67 Rue Saint-François de Sales

73000 Chambéry

Tél. : 04 79 33 95 50

Site : <https://www.chambery.fr/85-vie-associative.htm>

Aides pour les associations employeuses

possibilité, d'obtenir un prêt à taux réduit et un accès
au DLA (dispositif local d'accompagnement

France Active 73

180, Rue du Genevois

73000 Chambéry

Tél. : 04 79 69 11 01

Mail : info@franceactive-savoie-montblanc.org

Site : <https://franceactive-savoie-montblanc.org/>

Aides solution paiement en ligne

« HelloAsso »

<https://www.helloasso.com/>

Aides pour l'emploi et les formations

- **Aides financement projet de formation via CARED**

Cette aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes s'adresse à toute personne sans emploi cherchant à s'insérer sur le marché du travail, aux salariés fragilisés (contrat saisonnier, intérimaire, activité à temps très partiel).

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/226/289-etre-forme-pour-retrouver-ou-acceder-a-un-emploi-durable-avec-le-cared-orientation-formation.htm>

- **Aides en matière d'emploi - FONJEP**

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations.

Il est un levier du développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Il gère notamment 5 232 « postes Fonjep », dispositif qui contribue à l'emploi de salariés permanents qualifiés au sein d'associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire.

<https://www.fonjep.org/>

- **Aides en matière d'apprentissage – de formation– O.P.C.O. (Opérateur de Compétence)**

LES OPCO ont pour mission :

- d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- d'apporter un appui technique aux branches professionnelles pour :
 - établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) ;
 - déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation ;
- les accompagner dans leur mission de certification (construction des référentiels de certification qui décrivent précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée) ;

- de favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- d'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant :
- d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
- d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité

<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>

Pour plus d'informations contacter, POLE EMPLOI.

Parcours Emploi Compétence (P.E.C.) (voir page 46)

Aides concernant Sport-Santé

- **Bougez Sur Prescription**

Le programme Bouger sur Prescription est le Dispositif d'Accompagnement à la Pratique d'Activité Physique de la Savoie (DAPAP 73). Il est piloté par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Savoie (CDOS 73) et co-porté par la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc et la Maison des Réseaux de Santé de Savoie. Ce programme s'intègre dans l'action de la nouvelle Maison Sport Santé de Savoie qui est également pilotée par le CDOS 73.

<http://bougursurprescription.fr/about>

<http://bougursurprescription.fr/#>

- **Appel à projet C.P.A.M. Savoie**

La CPAM de la Savoie souhaite soutenir les associations investies auprès des assurés pour réaliser des actions de prévention, d'éducation et de promotion de la santé, en lien avec le champ d'intervention de l'Assurance Maladie. Elle lance un nouvel appel à projets destiné aux associations locales.

Le pluri financement reste toujours indispensable : une attention particulière sera portée aux projets regroupant différents porteurs investis pour réaliser un travail en commun sur un même lieu géographique afin d'assurer un impact populationnel plus grand.

Un dossier de de subvention est à renvoyer complété.

Pour 2020 : appel à projet clôturé

Date limite de dépôt des candidatures : 7 février 2020

Commission d'attribution : 3 Mars 2020

Contact : prevention.cpam-chambery@assurance-maladie.fr

Nota Bene

Ce document contient la liste non exhaustive des différentes aides financières à destination des associations sportives et athlètes savoyards.

Vous devez vous rapprocher de vos Fédérations/Comités Régionaux/Comités Départementaux qui peuvent éventuellement vous proposer, en interne, d'autres aides (financières, matérielles, moyens humains).

Adresses Utiles

Comité Départemental Olympique et Sportif de la Savoie

Maison des Sports
90, Rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY

Tél. : 04 79 85 09 09

Contact : contact@sport-savoie.fr

Site : <https://www.sport-savoie.fr>

Comité Régional Olympique et Sportif Rhône-Alpes

16, Place Jean Jacques Rousseau
CS 92013 – 38307 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX

Tél. : 04 74 19 00 59

Contact : accueil.aura@franceolympique.com

Site : <https://crosauvergnerhonealpes.fr>

Comité Régional Olympique et Sportif – Clermont-Ferrand

43, Rue de Blanzat
63100 CLERMONT-FERRAND

Conseil Départemental de la Savoie

Département de la Savoie
Direction des Politiques Territoriales
Service Sports et Jeunesse

Tél. : 04 79 70 63 13 ou 04 79 70 63 16

Contact : « prénom.nom » (du référent)[@savoie.fr](mailto:savoie.fr)

Site : <https://www.savoie.fr>

Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes – Lyon

Service Sport
1, Esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02

Tél. : 04 26 73 40 00

Site : <https://www.auvergnerhonealpes.fr>

Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes - Clermont-Ferrand
Service Sport
59, Boulevard Léon Jouhaux
CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand cedex 2

Tél. : 04 73 31 85 85

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
de la Savoie**

Pôle jeunesse, éducation populaire et vie associative
321, Chemin des Moulins
BP 91113
73011 CHAMBERY CEDEX

Tél. : 04 56 11 06 59

Contact : « prénom.nom (du référent)@savoie.gouv.fr

Site : <http://www.savoie.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-et-de-la-Protection-des-Populations-DDCSPP>

**Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale
Auvergne Rhône-Alpes**

245, Rue Garibaldi
69422 LYON CEDEX 03

Tél. : 04 78 60 40 40

Mail : drdjscs-ara-accueil@jscs.gouv.fr

Site : <http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/>

**Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale
Auvergne Rhône-Alpes - Clermont-Ferrand**

Cité Administrative
2, Rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

**Pôle Emploi de la Savoie – Mudry
(pour les associations du bassin Chambérien)**

85 Rue Mudry
73025 CHAMBERY

Tél. : ligne employeur : 04 57 08 70 38

Pôle Emploi de la Savoie – Grand Verger

272 Rue François Guise
73025 CHAMBERY

Tél candidat : 3949

Tél employeur : 3995

Site : <http://www.pole-emploi.fr/accueil>

Mission Locale Jeunes du Bassin Chambérien

72, Rue Paulette Besson
73000 CHAMBERY

Tél. : 04 79 33 50 84

Mail : davidfauconet@mlchambery.org

Site : <http://www.mlchambery.org/>

AGIR'H Cap Emploi 73-74

24, Rue Aristide Bergès
73000 CHAMBERY

Tél. : 04 50 67 31 10

Mail : contact@capemploi73-74.com

Site : <http://www.capemploi73-74.com>

Maison des Associations Chambéry

67 Rue Saint-François de Sales
73000 Chambéry

Tél. : 04 79 33 95 50

Site : <https://www.chambery.fr/85-vie-associative.htm>

Profession Sport Animation 73

725 Faubourg Montmélian
73000 Chambéry

Tél. : 04 79 33 93 93

Mail : info@psa-savoie.com

Site : <https://www.psa-savoie.com/>

France Active 73

180, Rue du Genevois
73000 Chambéry

Tél. : 04 79 69 11 01

Mail : info@franceactive-savoie-montblanc.org

Site : <https://franceactive-savoie-montblanc.org/>

Hello Conseils

Site : <https://www.helloasso.com/>